DUNKERQUE

Rapport Annuel
Année 2016

Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Rapport rédigé selon la méthode FALC – voir page 7

Présenté à la CCA du 14 Mars 2017

Direction générale - vie sociale et citoyenne
Direction de la Démocratie, des Initiatives Locales et de la Solidarité
Pôle santé & handicap

Sommaire

1. Données générales
   - 1.1 Présentation de la Ville de Dunkerque
   - 1.2 Présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité
     - 1.2.1 Composition et organisation
     - 1.2.2 Fonctionnement et Communication

2. Voirie et espaces publics
   - 2.1 Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) – Etat d'avancement
   - 2.2 Accessibilité de la Digue

3 Cadre bâti : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine communal
   - 3.1 Travaux de mise en accessibilité des bâtiments du patrimoine communal
   - 3.2 Ad'AP des ERP du patrimoine communal – Etat d'avancement au 31 décembre 2016
   - 3.3 Liste des Ad'AP déposés par les ERP situés sur la commune de Dunkerque

4 Thématiques et actions portées par la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) ou d'autres services
   - 4.1 Sensibilisation aux différents types de handicap dans le cadre des après-midis libérés
   - 4.2 Information
   - 4.3 Actions menées en interne pour le personnel municipal
   - 4.4 Partenariat mené par la Ville de Dunkerque avec les acteurs du handicap, d'autres collectivités et entreprises
   - 4.5 Manifestations
   - 4.6 Services et nouvelles technologies
   - 4.7 Culture
   - 4.8 Sports
   - 4.9 Santé
   - 4.10 Education : école et péri-scolaire

5 Gouvernance, coordination et conseil/expertise

6 Conclusion

1. Données générales

1.1 Présentation de la ville de Dunkerque

Ville de Dunkerque
Place Charles Valentin – BP 6 537 – 59386 Dunkerque Cedex 1
Téléphone : 03.28.26.26.26
Mail : mairiededunkerque@ville-dunkerque.fr

La Ville de Dunkerque est une ville qui s'est progressivement agrandie et qui est le résultat :

- de fusions des communes de Dunkerque, Malo les Bains, Petite Synthe et Rosendaël, au début des années 1970
- d'associations avec les Communes de Mardyck (1979), de Fort Mardyck et Saint Pol sur Mer (2012).

Elle compte aujourd'hui 91 412 habitants.

Depuis les élections municipales du 30 mars 2014, le conseil municipal est présidé par Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque.

Il se compose de 53 membres.

Il règle les affaires qui relèvent de ses compétences par ses délibérations, à savoir :

1. Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine
2. Education, jeunesse et sport
3. Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité
4. Affaires sociales, insertion, santé, égalité des chances
5. Démocratie, culture, territoires et vie de quartier
6. Finances et budget, administration générale.

Pour accomplir ses missions, la Commune de Dunkerque dispose de services administratifs et techniques.

Ces services sont chargés de préparer ou d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, Catherine Seret, Adjointe à l'action sociale, aux personnes âgées et au handicap et les membres du Conseil Municipal ont pour ambition de développer l'accessibilité et l'intégration des personnes en situation de handicap.

La ville de Dunkerque a d'ailleurs largement développé la thématique de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans son plan municipal.

Elle intègre dans l'ensemble des services proposés (éducation, emploi, santé, sport, loisirs, logement,…) la notion d'accessibilité :
tous les services rendus à la population doivent être accessibles.

Pour atteindre cet objectif, la ville mène des projets depuis plusieurs années.

Ces projets visent à répondre aux attentes des habitants.
Ils leur simplifient la vie en rendant accessibles :

- l'information et la communication
- les bâtiments municipaux
- les espaces publics
- en offrant des services adaptés à tous
- en leur permettant de participer activement à la vie de la commune.

L'essentiel

Dunkerque est une ville qui regroupe 3 communes associées (Mardyck, Fort Mardyck, Saint Pol sur Mer)

et est composée de quatre quartiers (Dunkerque-Centre, Malo les Bains, Rosendaël et Petite Synthe)

La ville de Dunkerque compte aujourd'hui 91 412 habitants.
Le Maire de Dunkerque est Patrice Vergriete.
La Maire déléguée de Mardyck est Fabienne Castel
Le Maire délégué de Fort Mardyck est Roméo Ragazzo

Le Maire délégué de Saint Pol sur Mer est Christian Hutin.

Le Maire travaille avec une équipe d'élus (personnes choisies par les habitants) et une équipe de salariés (personnes qui travaillent à la mairie de Dunkerque).

Ensemble, ils écrivent un projet.

Ce projet répond aux attentes des habitants.
Il leur simplifie la vie, en rendant accessibles :

- l'information et la communication
- les bâtiments municipaux
- les espaces publics
- en offrant des services adaptés à tous
- en leur permettant de participer activement à la vie de la commune.

1.2 Présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La CCA a été créée par délibération en date du 8 novembre 2010 et installée le 11 février 2011.

1.2.1 Composition et organisation

Elle est composée :

- d'élus
- d'associations œuvrant dans le domaine du handicap
- de représentants de personnes en situation de handicap
- de personnes âgées
- d'acteurs économiques (suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014)
- et de techniciens.

Liste des membres :

Elus :

- Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire
- Madame Nadia FARISSI, Adjointe au Maire

- Madame Fabienne CASTEL, Maire-Déléguée de Mardyck
- Monsieur Jean-Michel VANLERBERGHE, Conseiller Consultatif de Mardyck
- Monsieur Michel CORDIER, Conseiller Consultatif de Fort Mardyck
- Monsieur Dominique DEGUIGNES, Adjoint au Maire de Saint Pol sur Mer.

Représentants de personnes handicapées :

- Association d'Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur (APAHM)
- RETINA France
- Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)
- Association Injeno
- Maison des Aveugles
- Membre du bureau de la Maison des Aveugles
- Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle (AFEJI)
- Association Vis ta Vue
- l'Association de Familles d'Aide aux Handicapés (AFAH)
- Association Ecoute ton Cœur
- Les Papillons Blancs
- Association Nous Aussi
- Association Accesourds
- Association Ensemble SEP possible
- Association des Paralysés de France
- Représentant des personnes âgées
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale.

Techniciens :

- Les services de la CUD, de la Ville de Dunkerque et de ses communes associées.

Les personnes référentes au sein de la CCA sont :

Catherine SERET,
Adjointe à l'action sociale, aux personnes âgées et au handicap
Téléphone : 03.28.26.26.05
Mail : catherine.seret@ville-dunkerque.fr

Véronique LEGRAND,
Chargée de mission santé & handicap
Direction de la Démocratie,
des Initiatives Locales et de la Solidarité
Téléphone : 03.28.60.80.74
Mail : veronique.legrand@ville-dunkerque.fr

1.2.2 Fonctionnement et communication

Cette commission est la garante des droits aux personnes
en situation de handicap et veille à leur complète participation
à la vie de la société.

La mission de cette instance est de veiller
à la mise en cohérence des initiatives
des acteurs publics et privés, présents sur la ville.
Elle est la garante de la continuité de la chaîne de déplacement :
voirie, bâtiment, transport, espaces publics…

Cette commission travaille à l'amélioration de l'accessibilité
des bâtiments et de la voirie.

Elle travaille également sur l'accessibilité des activités
sportives, culturelles, de loisirs, de communication....

La CCA est un lieu d'échanges, d'informations et de propositions.

Les membres sont chargés de relever
les incohérences et de formuler des suggestions
à toutes les personnes compétentes.

Ils travaillent sur :

- la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé
- les espaces publics aux abords directs des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- tout autre sujet ayant trait à l'accessibilité des personnes en situation de handicap (culturel, sportif, loisirs, communication)
- l'élaboration du bilan annuel.

L'animation de cette commission est assurée par la Chargée de mission santé & handicap à la Direction de la Démocratie, des Initiatives Locales et de la Solidarité.

Elle assure les missions suivantes, à savoir :

- garantir la cohérence des actions menées par la commission
- faire le lien avec les différents acteurs du territoire concernés par la thématique de l'accessibilité
- veiller au respect des engagements pris lors des réunions de travail
- dresser la liste des ERP accessibles présents sur le territoire communal ainsi que ceux entrés dans la démarche de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- suivre l'exécution des Ad'AP.

La CCA se réunit au maximum 2 fois par trimestre.

Elle rend compte annuellement de l'avancée des travaux.
Elle transmet le rapport annuel au Préfet.

L'essentiel :

La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) travaille à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et de la voirie.
Elle travaille également sur l'accessibilité des activités sportives, des actions culturelles, de communication....
La CCA est un lieu d'échanges, d'informations et de propositions.

Plusieurs réunions se tiennent dans l'année.
Chaque année, le rapport annuel est présenté aux membres de la CCA.
Ils donnent leur avis sur le rapport annuel.
Celui-ci est composé de résumés en « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC).
Le Facile à Lire et à Comprendre est une méthode qui a pour but de faciliter la lecture.

Madame Catherine SERET, Adjointe à l'action sociale, aux personnes âgées et au handicap est la Présidente de la CCA.

2. Voirie et espaces Publics

2.1 Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (PAVE) – Etat d'avancement

Le PAVE est une compétence communale.

Néanmoins, la mission a été confiée à un agent de la Direction Voirie & Mobilité de la CUD, qui a été formé pour accompagner les communes dans les relevés.

Il est accompagné par des membres de la CCA et des techniciens de la ville de Dunkerque pour les relevés de terrain sur les différents quartiers de Dunkerque.

Il centralise toutes les informations et les met à jour sur une cartographie.

Le Pave a démarré en 2011.
Il est toujours en cours de réalisation.
Le territoire de la Ville de Dunkerque est composé de 363 Km de voirie.

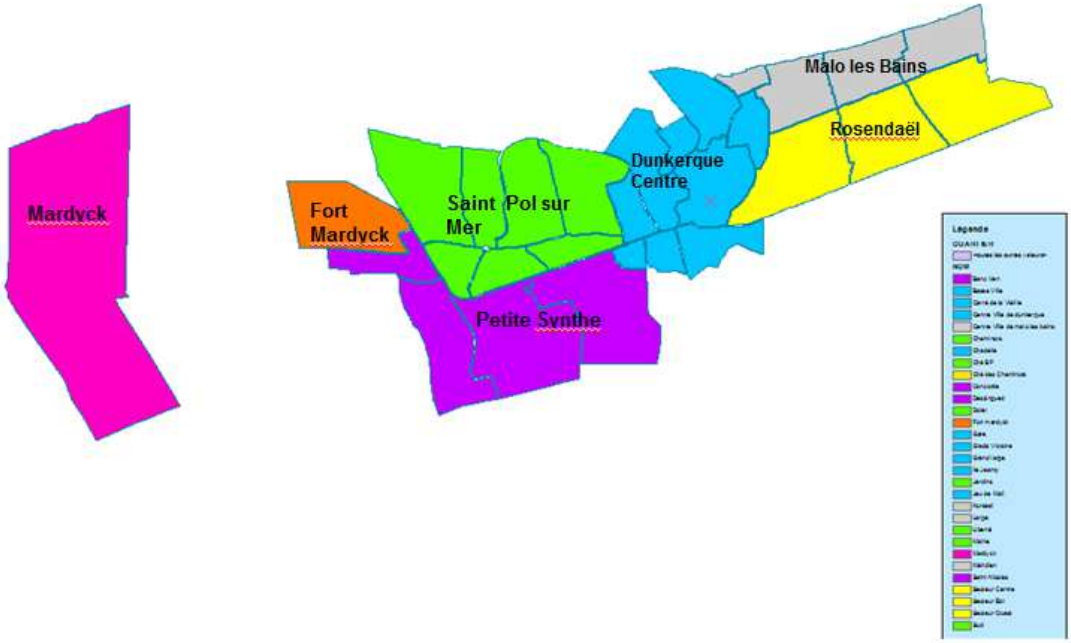

Sur 363 km de voirie, environ 290 km ont été diagnostiqués.

Ce diagnostic a été effectué par un groupe de travail
composé

- de représentants d'associations œuvrant dans le handicap,
- de personnes en situation de handicap,
- de délégués communaux
- de techniciens (ville et CUD)

qui ont croisé leurs regards sur le terrain.

Un travail a été mené autour de « pôles générateurs »
(sites générant des flux piétons significatifs),
à partir desquels des itinéraires privilégiés ont été établis.

L'accessibilité de ces itinéraires a été classifiée en 3 catégories
et représentée en 3 couleurs, facilitant un repérage sur plan :

- Accessible - conforme à la loi (vert)
- Accessible avec accompagnement (jaune)
- Non accessible ou déconseillé (rouge).

Plusieurs critères ont été pris en compte dans cette classification :

- largeur de trottoir
- pente du trottoir
- présence d'obstacles (seuil de porte, boîte aux lettres…)
- présence de bandes de résine ou de bandes podotactiles…

Au 31 décembre 2016, plus de 290 km de voirie ont fait l'objet du
diagnostic démarré depuis 2009.

Récapitulatif des relevés de terrain réalisés en 2016 :

		Longueur des relevés en M (linéaire arrondi)
Dunkerque	Fort-Mardyck	3 770
Dunkerque	Petite-Synthe	7 500
Dunkerque	Saint-Pol-sur-Mer	7 200
Dunkerque	Mardyck	2 250
Dunkerque	Malo-les-Bains	360
Total		21 080

Il s'agit de plus de 21 km qui ont fait l'objet de relevés de terrain.

Les taux d'accessibilité des cheminements sont les suivants :

- Cheminements accessibles : 29.01 %
- Cheminements accessibles accompagnés : 35.41 %
- Cheminements non accessibles ou déconseillés : 35.58 %.

Le diagnostic a également permis de recenser les places
de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

En 2016, 1 086 places PMR étaient recensées sur le territoire de Dunkerque. A savoir :

- 345 accessibles (31.77 %)
- 183 accessibles avec accompagnement (16.85 %)
- 558 non accessibles ou déconseillées (51.38 %), ce qui signifie que ces places existent mais qu'elles ne sont pas aux normes

Les relevés prévisionnels 2017 concernent Fort-Mardyck et Saint Pol sur Mer. Ceux de Dunkerque sont achevés.

Concernant le PAVE de Dunkerque, l'autres indicateur principal est le nombre de carrefours avec feux sonores.
Sur 105 carrefours identifiés sur le territoire de Dunkerque,
96 sont équipés de feux sonores dont 6 en 2016,
soit 91.4 % de carrefours rendus accessibles.

L'essentiel :

En 2016, la CCA a poursuivi l'opération sur l'ensemble des quartiers :
Plus de 296 kms de voirie ont été ainsi diagnostiquées.

En outre, on compte à DUNKERQUE, 1086 places PMR, dont
345 places accessibles
183 places accessibles avec accompagnement
558 places non accessibles ou déconseillées.

Sur 105 carrefours identifiés avec feux sonores, 96 sont équipés de feux sonores.

2.2 Accessibilité de la digue

Un travail est mené avec les associations membres de la CCA sur l'accessibilité de la digue.

En 2016, des modifications ont été apportées concernant l'accès à la digue en voiture :

- Les barrières étaient ouvertes du 11 juin au 31 août 2016, de 6h à 9h tous les jours pour les livraisons et le libre passage des voitures.
  Un saisonnier de l'équipe d'animation était en place de 9h à 10h30 pour laisser passer les livraisons et les PMR.

- du 2 avril au 10 juin et du 1er au 30 septembre 2016, les barrières étaient fermées en semaine de 14h à 19h et les week-ends et fériés de 11h à 23h.

- Les personnes en situation de handicap louant un Kiosque pendant la saison estivale, ont pu bénéficier le temps de la location d'une carte d'accès (moyennant caution, comme pour les riverains et professionnels résidant ou travaillant sur la digue).
  5 badges ont été délivrés par la Mairie de quartier de Malo les Bains.

- La navette plage gratuite a été renforcée toutes les 15 minutes du 11 juin au 18 septembre de 11h à 21h.
  Les membres de la CCA ont été invités à tester la navette plage mise en place pour la saison estivale 2016.
  Ceux-ci ont pu échanger avec les techniciens et le prestataire en charge de la navette sur les problèmes rencontrés sur le parcours, au niveau des arrêts.
  A la suite de cette rencontre, des améliorations sur le trajet ont pu être apportées (panneaux plus grands, etc.).

- Mise en place d'une dizaine de places de parking PMR supplémentaires permanentes :
  rue de la digue, rue de la plage et rue du sous-marin Prométhée.

Concernant la navette plage, il est envisagé
de réétudier l'itinéraire en mai 2017,
afin de rendre tous les arrêts accessibles.

L'essentiel :

Les aménagements apportés au niveau des barrières,
ont facilité l'accès à la digue
pour les personnes en situation de handicap.

5 badges ont été délivrés à des personnes en situation de handicap
qui louaient un kiosque.
La navette plage passait toutes les 15 mn.

Les membres de la CCA ont testé la navette.
Leur avis a permis d'apporter
des améliorations sur le trajet (panneaux plus grands…).

En 2017, il est envisagé de revoir le trajet
pour rendre accessibles tous les arrêts.

3. Cadre bâti : Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP du patrimoine de la Ville de Dunkerque

3.1 Travaux de mise en accessibilité des bâtiments du patrimoine communal

Rappel :

La loi de 2005 pose le principe de l'accessibilité à tous,
et notamment aux personnes handicapées
quel que soit le type de handicap,
des locaux d'habitation, des ERP,
des installations ouvertes au public et des lieux de travail.

Ce principe s'applique à tous les bâtiments neufs.

Pour les ERP, la loi prévoit la mise en accessibilité
des bâtiments existants au plus tard
au 1er janvier 2015.

La Ville de Dunkerque a confié à la société Accesmétrie
la réalisation d'un diagnostic sur ses bâtiments
entre décembre 2007 et avril 2009 :

- 221 bâtiments audités
- Coût estimé pour la mise en conformité de ces bâtiments :
  15 Millions d'euros HT.

Depuis 2010, elle a engagé des travaux qui ont permis
de passer le taux moyen d'accessibilité
de 36 % en 2009 à 59 % fin 2015.

Pour rappel, l'année 2015 a surtout été consacrée
à l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
obligation qui découlait de la loi de juillet 2014.

- 46 équipements municipaux étaient accessibles au 31/12/2014
- 32 ERP ont été rendus accessibles entre le 01/01/2015
  et le 27/09/2015.

En 2016, Dunkerque a vu naître le nouvel accueil de l'Hôtel de Ville.

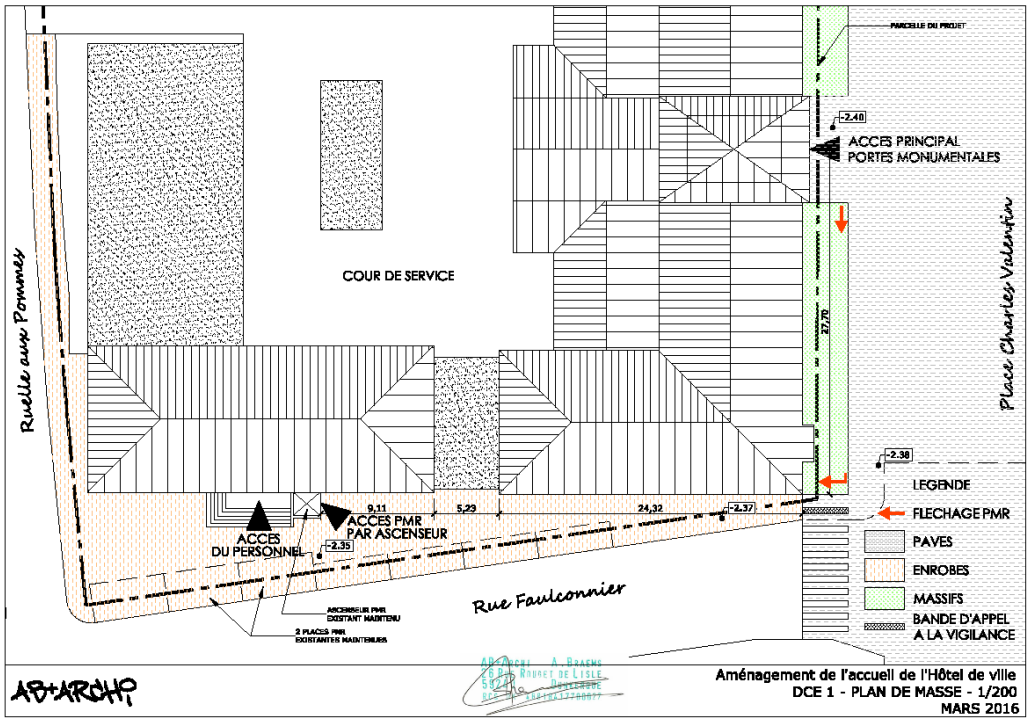

Nouvel Accueil

Le projet d'ouverture de la grande porte de l'hôtel de ville de Dunkerque a été présenté aux membres de la CCA.

Ce projet concerne le nouvel accueil de l'hôtel de Ville et l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour mieux se rendre compte, une visite de chantier a été organisée pour les membres de la CCA. Cette visite a permis d'apporter certaines améliorations (signalétiques, modification au niveau de la banque d'accueil…) avant la mise en service de ce nouvel accueil.

Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité d'accueil des personnes en situation de handicap.

L'essentiel :

En 2016, le nouvel accueil de l'Hôtel de Ville a été réalisé.
Ce projet a été présenté aux membres de la CCA.
Ceux-ci ont participé à une visite de chantier
pour mieux comprendre l'accueil
des personnes en situation de handicap.
Cette visite a permis d'apporter des améliorations
avant la mise en service de ce nouvel accueil.

3.2 Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments du patrimoine communal - Etat d'avancement au 31 décembre 2016

L'Ad'AP de la ville de Dunkerque a été élaboré en 2015
par les directions de la Solidarité et des Bâtiments
et piloté par le Directeur Général des Services Techniques.

L'Agenda concerne les bâtiments municipaux.
Il est prévu pour une durée de 9 ans.
Il a été présenté et voté
au Conseil municipal du 24 septembre 2015.
Il a reçu un avis favorable de la préfecture
le 8 janvier 2016.

Sur l'année 2016, les travaux entrepris
permettent de porter le taux d'accessibilité à 65 %
(pour mémoire, il était de 59% en 2015).

Les principaux travaux engagés concernent :

- L'installation d'élévateurs
- La création de sanitaires PMR
- La réalisation de rampes
- Le marquage de marches
- Divers travaux de signalétique
- Modifications de porte d'accès

pour un montant de 490 000 €.

Ces travaux ont permis, non seulement,
d'améliorer la qualité d'accueil des personnes
en situation de handicap mais également
les conditions de travail du personnel
en situation de handicap
dans de nombreux bâtiments municipaux.

L'Essentiel :

L'indice d'accessibilité des bâtiments
du patrimoine communal initial était de 36 % en 2009.
En 2016, il est de 65 %.
En 2016, divers travaux ont été réalisés
dans les bâtiments municipaux
pour un montant de 490 000 €.

3.3 Liste des Ad'AP déposés par les ERP situés sur la commune de Dunkerque

L'ordonnance n°2014-1090 a confié à la CCA une mission supplémentaire :
celle de tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP
situés sur le territoire communal qui ont élaboré
un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
et la liste des établissements accessibles
aux personnes handicapées**.**

Afin d'exercer pleinement cette mission,
la CCA reçoit les attestations d'accessibilité
des ERP conformes au 31 décembre 2014
et des dossiers d'Ad'AP.

Ceux-ci concernent les ERP situés sur le périmètre de Dunkerque,
Fort Mardyck et Saint Pol sur Mer.

Au 31 décembre 2016, on recense :

- 404 ERP accessibles
- 174 ERP ayant déposé un Ad'AP dont
  7 ont été rendus accessibles en 2016
- 7 demandes de prolongation de délais ou d'exonération d'Ad'AP.

4 – Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres acteurs

4.1 Sensibilisations aux différents types de handicap dans le cadre des après-midis libérés

Depuis 2014, dans le cadre des après-midis libérés,
les animateurs et enfants ont bénéficié
d'une sensibilisation sur les différents types de handicap.
Cette sensibilisation a été réalisée
en partenariat avec les associations locales
œuvrant dans le champ du handicap.
Certaines sont membres de la CCA.
Depuis la rentrée scolaire 2016, la direction de l'enfance
continue ce projet.

4.2 Information

Chaque mois, les membres de la CCA sont destinataires
des séances de cinéma en audiodescription.
Celle-ci se déroulent au Studio 43.

4.3 Actions menées en interne pour les agents de la ville

Pour information, le taux d'emploi
des personnes en situation de handicap
au 1er janvier 2016 est de 8.89 %
à la Ville de Dunkerque.

Dans le cadre de la convention passée avec
le Fonds d'Insertion des Personnes handicapées
dans la Fonction Publique (FIPHFP),
différentes actions ont été réalisées :

Action 1 – Informer et communiquer sur la politique du handicap.

Des actions internes à la Ville de Dunkerque ont été menées avec la parution d'articles dans le journal interne de la Ville (portrait d'agent, sensibilisation du personnel technique à la Langue des Signes Française - LSF).

Action 2 – Sensibiliser et former les agents susceptibles de travailler en lien avec les agents en situation de handicap.

2 types de sensibilisation et de formation :

- Sensibilisation d'une équipe de 54 personnes sur la déficience auditive
- Formation de 7 « encadrants » responsables d'équipe.

Le correspondant handicap a obtenu un Diplôme d'Université en ergonomie et systèmes de travail. Il a obtenu son diplôme dans le cadre de la formation qualifiante ou diplômante spécifique en lien avec la thématique handicap.

Action 3 – Favoriser l'accès à la formation des agents en situation de handicap Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

1. Bilans de compétences spécialisés (la PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle)

Rappel des objectifs de la PSOP :

- Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation ; c'est-à-dire trouver le poste adapté à la situation handicapante de la personne en tenant compte de ses compétences et des recommandations du médecin du travail
- Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre d'un reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque son maintien à son poste n'est pas possible.

Deux agents reconnus en qualité de travailleur handicapé, en cours de reclassement professionnel, ont bénéficié,

sur avis du médecin du travail,
d'un bilan de compétences spécialisé.
Ce bilan a permis, pour l'un, une orientation
vers un poste correspondant mieux à son profil,
et pour l'autre, de savoir mieux se présenter.

2. Formation aux savoirs de base

Dans le cadre du maintien dans l'emploi,
trois agents ont suivi une formation de professionnalisation.
L'objectif est de les rendre autonomes
face à l'écrit professionnel.
Les plus avancés pourront s'orienter par la suite
vers la formation des savoirs de base
dispensée par le CNFPT dans le cadre du DIF
(Droit Individuel de Formation).

Action 4 – Renforcer l'accompagnement des agents dans le maintien dans l'emploi et pérenniser leur parcours jusqu'à la retraite.

L'une des actions les plus importantes
pour la Ville de Dunkerque est
l'accompagnement et le maintien dans l'emploi :

- Transport domicile – travail :
  quatre agents bénéficient de cette prise en charge (handibus).
- Un agent a bénéficié de la prise en charge
  « transport travail – formation ».
- Des études ergonomiques et aménagements de poste
  ont été menés.
  Ces études se font à la demande du médecin de travail.
  Les aménagements permettent de répondre
  à la compensation du handicap :
  - par des aides techniques (achats de matériels)
  - par des actions d'ordre organisationnel
  - et/ou par l'intervention des services techniques de la Ville.

  Douze études ergonomiques ont été menées,
  dont deux collectives :
  - par l'ergonome du Service d'Appui au Maintien
    dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH**)**
  - dans le cadre d'une EPAAST
    (Etude Préalable à l'Aménagement et
    l'Adaptation des Situations de Travail**)**

avec l'intervention des ergonomes
de Handiexpert et du SAMETH.
Une EPAAST est une étude complexe
et plus globale réalisée par un ergonome.

- deux dans le cadre d'une PPS (Prestation Ponctuelle Spécifique)
  avec l'intervention des ergonomes de
  Sourd Média et de la Fondation Opale.
  Une PPS est réalisée par un ergonome spécialisé
  dans un type de handicap afin d'évaluer
  les besoins spécifiques de la personne
  en situation de handicap sur le poste de travail.
- cinq à l'interne par le conseiller en ergonomie de la Ville

- Prothèses auditives :
  La ville de Dunkerque a accompagné 3 agents
  dans leur démarche de reconnaissance en qualité
  de travailleur handicapé (RQTH)
  et dans l'achat de prothèses auditives.
  De nombreuses demandes sont en cours
  pour la période de septembre 2016 à août 2017.

- Evènements liés à l'activité professionnelle :
  Deux personnes ont bénéficié d'un interprète
  ou interface en langue des signes
  dans le cadre de leur activité professionnelle.

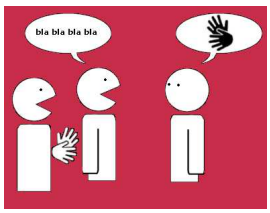

Action 5 : Recruter des jeunes en situation de handicap dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Un jeune apprenti, recruté en septembre 2014,
a obtenu son Certificat d'Aptitude Professionnelle
Aménagement Paysager en 2015.
Il poursuit son parcours d'apprentissage en 2016.
Il prépare le Brevet d'Etude Professionnelle
Aménagement Paysager.
Ce jeune, en situation de déficience intellectuelle,
est suivi par un éducateur spécialisé du SAMO
(Services d'Accompagnement en Milieu Ordinaire/
Papillons Blancs de Dunkerque).

Le Plan d'Adaptation Pédagogique Individuel
dans le cadre de Contrat Apprentissage
des Travailleurs Handicapés (PAPICATH)
permet au jeune de bénéficier
d'un soutien pédagogique adapté à sa situation.
Le PAPICATH est un dispositif mis en place
par l'Eduction Nationale pour les personnes
déficientes intellectuelles.
Des points réguliers sont réalisés
avec les acteurs concernés.

Un second apprenti a été recruté en décembre 2015
sur un poste de jardinier.
Pour ce jeune, porteur d'un handicap moteur,
un aménagement de son poste a été effectué.
Il bénéficie du soutien et de l'accompagnement
d'un maître d'apprentissage.

Action 6 – Développer l'accueil de stagiaires école en situation de handicap.

Dix stagiaires ont été accueillis au sein des services municipaux
(espaces verts, accueil de l'état civil, restauration scolaire,
bibliothèque, archives, propreté urbaine, entretien école)
avec des types de handicap différents :
mental, visuel, auditif, autisme, troubles envahissants
du développement et « troubles Dys ».
Aucun aménagement de poste n'a été nécessaire.
Les jeunes ont pu bénéficier de l'accompagnement d'un tuteur.

4.4 Partenariat mené par la Ville de Dunkerque avec les acteurs du handicap, d'autres collectivités et entreprises

La Ville de Dunkerque a créé un partenariat
avec d'autres collectivités et/ou entreprises,
en vue d'être informée sur les nouvelles technologies
correspondantes aux besoins de ses agents.
A cet effet, l'équipe de la mission handicap
des Ressources Humaines s'est rendue au salon
PREVENTICA à Lille Grand Palais.

Cette visite a permis de recueillir auprès des exposants,
des informations sur les nouveautés
en matière d'ergonomie au travail,
utiles dans le cadre des aménagements de poste.

L'agent de la DRH, cheffe de projet santé, a participé
à une journée de professionnalisation organisée par le
C2RP (Centre Régional de Ressources Pédagogiques)
sur le thème : favoriser le maintien dans l'emploi
des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le partenariat entre la Ville de Dunkerque
et le SAMO (établissement des Papillons Blancs de Dunkerque)
est poursuivi.
L'objectif de ce partenariat, financé par le fonds européen,
est d'assurer et de favoriser le maintien dans l'emploi
des personnes déficientes intellectuelles.
Les agents et les employeurs bénéficient
d'un accompagnement individualisé.
Cette année, le SAMO est intervenu dans cinq situations
dont trois dans le cadre de l'intégration des agents
en contrat d'insertion.

Parallèlement à l'accompagnement sur poste de travail,
la psychologue du travail du SAMO,
après évaluation de la situation,
a instauré un suivi régulier de ces agents :

- soit à leur domicile
- soit dans les locaux du SAMO.

Ces temps d'échanges permettent de travailler
sur le savoir être mais aussi sur les tâches plus complexes.

Pour une meilleure compréhension, ces tâches nécessitent
d'être simplifiées sous la forme de pictogrammes,
pour faciliter leur apprentissage et
permettre à l'agent de compenser son handicap
sur le poste de travail.

L'essentiel :

La ville de Dunkerque emploie 8.89 % de personnes en situation de handicap au 1er janvier 2016.
Elle a passé une convention
avec le Fonds d'Insertion des personnes handicapées
dans la Fonction Publique (FIPHFP)
pour aider les agents en situation de handicap.

Des actions de communication, de
sensibilisation sur la politique du handicap,
ont été organisées pour les agents municipaux
(exemple : portrait d'agent).

Des agents susceptibles de travailler
avec ce personnel en situation de handicap
ont été sensibilisés et formés :
formation des encadrants (agent responsable d'une équipe),
sensibilisation d'une équipe sur la déficience auditive…
Plusieurs agents en situation de handicap
ont bénéficié de bilan de compétences spécialisé.
D'autres agents ont bénéficié d'un accompagnement
et d'un aménagement de poste de travail
(achat de matériel, prothèse auditive…).

Enfin, plusieurs agents ont bénéficié d'une prise en charge de transports : domicile/travail (Handibus).

4.5 Manifestations

Handirect du Stade

La Ville de Dunkerque a organisé la 5ème édition
de cette manifestation le
mardi 22 novembre 2016.
Celle-ci s'est déroulée aux Stades de Flandres,
établissement accessible.
Plus de 150 jeunes collégiens ont été mis
en situation de handicap avec des jeunes

d'établissements spécialisés.
Ils ont pratiqué ensemble des activités sportives.

Le but :

- faire prendre conscience des différentes déficiences par les collégiens
- faire accepter ces différences
- faire connaître le handisport de manière conviviale
- créer un moment de réel partage et d'échanges entre collégiens et établissements spécialisés
- sensibiliser les clubs sportifs à la pratique du handisport.

Les Boucles Dunkerquoises

Chaque année, l'association des Papillons Blancs participe aux boucles dunkerquoises organisées par la Ville de Dunkerque, avec un groupe de personnes en situation de handicap.
Le Foyer des Salines participe également à cet événement.

Handipétanque

La Ville de Dunkerque a organisé, le samedi 26 de novembre 2016, le tournoi handipétanque en partenariat avec l'ADJM pétanque.

Il a rassemblé des adhérents de l'ADJM pétanque, de la Maison des Aveugles, du Foyer des Salines et des Papillons blancs.
Cet événement est très attendu par les participants qui jouent en équipe mixte.

L'essentiel :

La ville de Dunkerque organise les Boucles Dunkerquoises et Handipétanque.
Les Papillons Blancs et le Foyer des Salines y participent chaque année.

4.6 Services et nouvelles technologies

Permanences en Langue des Signes (LSF)

Depuis août 2012, la Ville de Dunkerque propose un service à la population en faveur des personnes déficientes auditives. Il s'agit de permanences administratives qui sont tenues par une interprète en LSF (Langue des Signes Française) de l'association Accesourds.

Celles-ci se déroulent à l'hôtel de ville de Dunkerque le 1er mardi du mois de 14 h à 17 h.

Poursuite de la traduction de manifestations en Langue des Signes Française (LSF)

Les Commissions Communales d'Accessibilité sont traduites en Langue des Signes Française.

Poursuite de l'application de la méthode « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC)

Depuis 2012, le service en charge de la CCA, applique la méthode « Facile à Lire et à Comprendre » aux :

- convocations
- compte-rendu
- rapport annuel de la CCA.

D'autres directions commencent à utiliser cette méthode pour certains documents.

La « méthode Facile à Lire et à Comprendre » a pour but de faciliter la compréhension et la lecture des documents écrits.

Site internet

Le site internet de la Ville de Dunkerque a fait l'objet
d'un test d'accessibilité en janvier 2017,
sur la base du référentiel Accessiweb 3.0
sur un niveau Argent, respectant le niveau AA du RGAA 3.0.
L'audit révèle un taux d'accessibilité de 85 %.

Les résultats sont assez bons concernant
l'accessibilité générale du site.
Les fonctionnalités principales et la structure du site
sont correctement adaptées et n'engendrent pas d'erreur.
Le site s'adapte à tout type de support.

.

Par contre, il existe un nombre important d'erreurs
dans la génération des contenus.
Ces erreurs proviennent des « contributeurs »
qui ne respectent pas ou
ne connaissent pas le mode opératoire
pour y intégrer les données.
Un contributeur est un agent chargé de mettre à jour
les informations relatives à l'activité de sa direction
sur le site de la Ville.

Il est indispensable de corriger les contenus.
Ces erreurs posent de réels problèmes
aux personnes utilisant des aides techniques
quand elles consultent le site.

(exemple : utilisation de la hiérarchie
des titres, balises héritées de copier/coller
depuis word).
Pour y remédier, un logiciel a été acheté pour
corriger les erreurs des « contributeurs ».

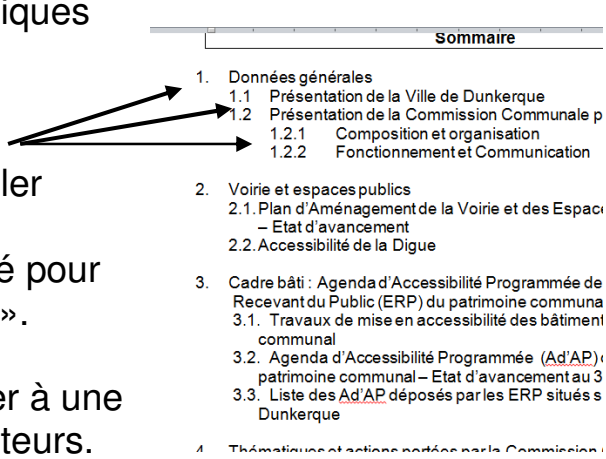
Sommaire

1. Données générales
   1.1 Présentation de la Ville de Dunkerque
   1.2 Présentation de la Commission Communale p
      1.2.1 Composition et organisation
      1.2.2 Fonctionnement et Communication

2. Voirie et espaces publics
   2.1. Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espac
   – Etat d'avancement
   2.2. Accessibilité de la Digue

3. Cadre bâti : Agenda d'Accessibilité Programmée de
   Recevant du Public (ERP) du patrimoine communa
   3.1. Travaux de mise en accessibilité des bâtiment
   communal
   3.2. Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
   patrimoine communal – Etat d'avancement au 3
   3.3. Liste des Ad'AP déposés par les ERP situés s
   Dunkerque

4. Thématiques et actions portées par la Commission

Pour y remédier, il convient de procéder à une
formation pour l'ensemble des contributeurs.

L'essentiel :

Le site de la ville de Dunkerque est accessible à 85 %.

Les erreurs relevées sur les pages web,
sont causées par des contenus mal adaptés.
Il est nécessaire de corriger ces contenus et de former progressivement l'ensemble des contributeurs pour permettre aux personnes utilisant une aide technique de ne plus rencontrer ces problèmes.

Un contributeur est un agent chargé de mettre à jour les informations relatives à l'activité de sa direction sur le site de la Ville.

4.7 Culture

Musée des Beaux-Arts

Pour faciliter la visite du Musée des beaux-arts, il a été réalisé :

- pour les personnes déficientes visuelles,
  des fiches en FALC transposées en braille
- pour les personnes déficientes auditives,
  des visites en LSF
- un livret FALC pour l'exposition "Chefs d'œuvre en dialogue"
- une initiation à la LSF pour des enfants, durant l'été,
  en partenariat avec la "Compagnie du Singe Sourd"
- un travail autour du "Jardin de sculptures"
  avec des enfants autistes du collège Gaspard Malo
- un travail sur des supports tactiles
  pour personnes déficientes visuelles
  autour de 3 œuvres du cabinet d'arts graphiques
- la poursuite des ateliers et visites
  avec le Centre "Bel Air" de Malo,
  accueil de jour pour personnes atteintes
  de la maladie d'Alzheimer
- projets avec l'Institut d'Education Motrice Collache :
  "impression" et "fresque".

Et toute l'année, des visites et ateliers sont proposés autour des expositions temporaires, permanentes, le jardin de sculptures...

Bateau Feu

En 2016 plusieurs ateliers de pratique artistique (théâtre & danse) ont été organisés pour différentes structures des Papillons Blancs
Les objectifs principaux étaient :

- travailler la confiance en soi
- la concentration
- l'écoute
- la cohésion de groupe
- la spatialisation
- vivre une expérience nouvelle
- ouvrir à la culture.

Ces ateliers ont été suivis d'une restitution au Bateau Feu.

Un atelier théâtre s'est déroulé avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) et le Foyer des Salines

Cet atelier dont la thématique était « Quel monde construire ensemble ? » avait pour objectifs de :

- permettre aux étudiants de l'IRTS de découvrir le Bateau Feu
- les sensibiliser à l'apport des projets artistiques au sein des structures sociales et médico-sociales
- croiser les publics.

Un projet Culture Santé a été mis en place à l'Hôpital Maritime de Zuydcoote

- 1 atelier de lecture musicale en direction des adultes s'est déroulé à l'Hôpital de Zuydcoote avec pour objectifs de :
  - Donner à entendre la musicalité d'un texte
  - Explorer la voix
  - Vivre l'expérience d'une restitution publique (oser s'exprimer devant les autres, se dépasser…)
- 2 ateliers de découverte d'univers sonores se sont déroulés en direction des enfants avec pour objectifs de travailler l'écoute, l'imaginaire, explorer la voix et les capacités vocales.

Un projet participatif dans le cadre de la fête de fin de saison « Grande Kermesse » s'est mis en place à la maison de quartier Pasteur

Le projet musical « Flash Song » avec la Cie On/Off
en résidence à la maison de quartier Pasteur
avait pour objectifs de :

- découvrir les bases du chant
- travailler la confiance en soi
- participer à une expérience collective artistique
- croiser les publics et développer les liens sociaux.

Expositions

En 2016, le Bateau Feu a accueilli dans son espace bar
plusieurs expositions de structures sociales,
médico-sociales et associatives.
Ces expositions faisaient directement écho à la programmation
du théâtre.

4.8 Sport

Sport pass

La Direction des sports met en place
des activités sportives adaptées
aux personnes en situation de handicap
dans le cadre du dispositif « sport pass ».

14 enfants en situation de handicap sont concernés :

- 9 de l'IME du Banc Vert
- 4 de l'AAE
- 1 de l'AFEJI.

Ils sont accueillis en général avec leur Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS),
lors des séances d'Education Physique et Sportive (EPS)
encadrées par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques
et Sportives (ETAPS).

4.9 Santé

Parcours du Cœur

Ce parcours se déroule sur 3 jours :
les 1er, 2 et 3 avril pour 2016.

Le vendredi : leparcours scolaire qui regroupe environ
4 000 enfants autour d'ateliers sportifs
dans différents équipements municipaux dunkerquois.

Le samedi matin : le parcours solidaire rassemble environ
300 personnes autour de 3 parcours
mis en place par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Flandre Maritime (CPIE) :

- 3,6 kms pour les marcheurs
- 2,5 kms pour les familles
- 1,5 km pour les personnes en situation de handicap et les poussettes.

A l'issue de la marche, les participants qui le souhaitent,
sont accueillis pour déguster de la soupe,
avant de se retrouver autour d'un repas convivial.

Samedi après-midi : divers ateliers se déroulent à la piscine Paul Asseman en partenariat avec des associations.

Parcours du cœur de Petite-Synthe **:**
L'Association d'Aide aux Familles des Handicapés (AFAH)
organise également l'après-midi
un parcours avec l'Association Ty'cœur (40 bénévoles)
qui prennent en charge les résidents de la Méridienne
(24 dont 22 en fauteuil).
Le parcours d'1h30 démarre au Fort de Petite Synthe
pour arriver à la Méridienne où est offert un verre de l'amitié.

Dimanche matin **:** divers ateliers se déroulent à la piscine Paul Asseman et à la piscine de Mardyck.

4.10 Education : école et péri-scolaire

Accueil d'enfants

- 10 enfants (autistes ou avec des troubles du comportement) accueillis dans le cadre des après-midis libérés
- 11 enfants (autistes ou avec troubles du comportement) accueillis durant la pause méridienne
- 9 Auxiliaires de Vie Scolaires (AVS) ont été recrutées pour environ 14 enfants en fonction du temps passé et de la fréquentation des enfants.

L'essentiel :

Divers services de la ville de Dunkerque organisent des activités, manifestations culturelles, sportives… auxquelles participent des personnes en situation de handicap.
Ils s'organisent aussi pour accueillir des enfants en situation de handicap.

5. Gouvernances et actions complémentaires

Un fort partenariat existe avec les services de la CUD, sur la thématique transport/voirie.
La Ville de Dunkerque participe aux travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de la CUD.

Un réel partenariat existe également avec les associations œuvrant dans le domaine du handicap.
Elles sont présentes dans divers réseaux, manifestations et sensibilisations.

Le réseau Handicap mis en place par
la Maison Départementale Personnes Handicapées (MDPH)
permet aux associations et techniciens référents handicap
de se rencontrer.
Ils échangent sur différentes thématiques.

Le Rézo Culture du Cœur existe sur Dunkerque.
Les services de la ville de Dunkerque, les acteurs culturels,
les acteurs œuvrant dans le domaine du handicap,
du social, de l'insertion… se rencontrent.
Ils échangent sur différentes thématiques.
Cet endroit permet de créer des liens.
Il permet des partenariats sur diverses actions.

L'essentiel

Un fort partenariat existe avec les services de la CUD, sur la thématique transport/voirie.
La Ville de Dunkerque participe aux travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de la CUD.
La CIA qui regroupe plusieurs villes pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Un fort partenariat existe également avec les associations œuvrant dans le domaine du handicap.
Elles sont présentes dans divers réseaux, manifestations et sensibilisations.

Ces réseaux permettent d'échanger sur différentes thématiques.
Ils permettent de créer des liens et de créer des partenariats sur diverses actions.

6. Conclusion

La CCA permet d'écouter les différentes associations,
de réfléchir en groupe et d'apporter des propositions.
Les associations participent aux travaux
et sont acteurs sur le terrain.
Les réunions sont un temps important d'échanges.
La CCA permet de mettre en place des dispositifs
pour faciliter l'accessibilité à tous
(accès aux lieux publics, aux loisirs, à la culture, au sport…).

Les membres de la CCA ont conscience
des difficultés rencontrées
par les personnes en situation de handicap.
Les réunions permettent de mieux les comprendre
et d'améliorer leurs besoins et difficultés.

Après 6 années de fonctionnement de la CCA, les membres sont
toujours aussi présents et impliqués dans les démarches entreprises.

Ils se concertent afin d'apporter des réponses
aux questions posées.
Ils souhaitent que l'accessibilité ne soit plus une contrainte.
L'accessibilité doit devenir un confort d'usage pour toute la population.

L'essentiel :

La CCA permet aux associations d'échanger et d'apporter des
propositions.
Elle permet de mettre en place des dispositifs
pour faciliter l'accessibilité à tous.
Les membres de la CCA ont conscience
des difficultés rencontrées
par les personnes en situation de handicap.
Ils participent aux travaux.
Ils espèrent contribuer à l'amélioration
de la vie quotidienne de tous les habitants.

La CCA travaille sur les dossiers d'accessibilité
qui sont du domaine de la Commune.

GLOSSAIRE

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
ADuGES : Association Dunkerquoise de Gestion des Etablissements Sociaux
AFAH : l'Association de Familles d'Aide aux Handicapés
AFEJI : Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APAHM : Association d'Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur
AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
BIM : Boucle Induction Magnétique
BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CCA : Commission Communale pour l'Accessibilité
C2RP : Centre Régional de Ressources Pédagogiques
CIA : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Flandre Maritime
CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
EPS : Education Physique et Sportive
EPAAST : Etude Préalable à l'Aménagement et l'Adaptation des Situations de Travail
ERP : Etablissement Recevant du Public
ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
FALC : Facile à Lire et à Comprendre
IRTS : Institut Régional du Travail Social
LSF : Langue des Signes Française
MDPH : Maison Départementale Personnes Handicapées
PAPICATH : Plan d'Adaptation Pédagogique Individuel dans le cadre de Contrat Apprentissage des Travailleurs Handicapés
PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics
PMR : Personne à Mobilité Réduite
SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SAMO : Services d'Accompagnement en Milieu Ordinaire/Papillons blancs de Dunkerque.